

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

<b>Nombre de membres : 34</b>	
<b>Nombre de votants</b>	
<b>Présents</b>	<b>Procuration</b>
27	2

<b>Date de la convocation</b>
8 juillet 2019

<b>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le</b> 24/07/2019
---

<b>et publication le</b> 24/07/2019
-------------------------------------

**L'an deux mille dix-neuf, le 18 juillet à 17 heures,**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes Guillaume le Caroff de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

**PRESENTS :** Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Fabienne Perrot – Christian Henneteau – Jean-Yves le Guyader – Lionel Gainon – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Marie-Josée Fercoq – Lijeour Patrick – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin -

Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe  
Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Paul le Boëdec

**Aides aux investissements immobiliers**

Le Président rappelle que la CCKB dispose d'un dispositif d'aides destiné aux entreprises industrielles – artisans – commerçants – activités de service – professions libérales qui s'applique désormais sur le territoire communautaire suite à diverses délibérations votées par le Conseil.

Le Président rappelle également que dans ce cadre, par une délibération du conseil communautaire en date du 1<sup>er</sup> juin 2017, il avait été attribué une subvention d'un montant de 30 000 € à la société Menuiserie de Quelen, pour un montant d'investissements de 104 535 € HT. Cette société, historiquement implantée sur la commune de Locarn, a fait l'acquisition des locaux appartenant à M. Le Foll à l'entrée du parc d'activités économiques La Garenne à Rostrenen au début de l'année 2017 et y est aujourd'hui installée.

La Menuiserie de Quelen est spécialisée dans deux domaines :

- La rénovation thermique de la maison individuelle, dans une approche environnementale basée sur l'utilisation de matériaux écologiques ;
- La construction de maisons individuelles et extensions – bois.

L'objectif de cette implantation à Rostrenen est de permettre le développement de la société, avec aménagement d'une partie destinée aux activités administratives et de conception numérique des charpentes et ossatures bois, un hall de présentation ainsi qu'un atelier d'usinage avec tables de montage des ossatures bois.

Une convention avait été signée en ce sens entre la CCKB et la SCI DE PENHOAT (créée pour la gestion du patrimoine immobilier), prévoyant un délai de 2 ans pour la réalisation des investissements et le versement de la subvention accordée.

Toutefois, le projet d'aménagement porté par la Menuiserie De Quelen n'a pu être réalisé sur cette période de 2 ans. En effet, le permis de construire a été accordé le 13 décembre 2018 et la déclaration d'ouverture de chantier a été réceptionnée en mairie de Rostrenen le 28 juin 2019 pour un chantier ouvert le 26 juin 2019.

Aussi, au vu de ces éléments, il est proposé de proroger d'une année supplémentaire le délai de 2 ans inscrit à la convention suscitée.

Le Conseil Communautaire  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide, de proroger d'une année supplémentaire le délai de 2 ans inscrit à la convention signée entre la CCKB et la SCI DE PENHOAT.

Le Président,  
Jean-Yves Philippe